

Délibération n°  
D\_2023\_11\_29\_76

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Absents : 5
- Pouvoirs : 3
- Suffrages exprimés :
  - \* pour : 17
  - \* contre : 0
  - \* abstention : 0

Date de la convocation :  
23 novembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
MAIRIE DE SALES**

**Séance du 29 novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le 29 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

**Titulaires présents** : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Fabienne BROISSAND, Sylvain BISTON, Hugues ALLARD, Samuel COTTEREAU, Marlène JACQUET, Remy BERTHOD-ONFROY, Guillaume MAGNIN Conseillers Municipaux

**Absents ayant donné procuration** : Mme Estelle MARCHAIS à M. Remy BERTHOD-ONFROY, Mme Viviane RABATEL à M. Yohann TRANCHANT, Mme Valérie ROLLIER à Mme Catherine RABASSO

**Absents excusés** : Mme Mélanie CONSCIENCE - M. Serge RAVOIRE

**Secrétaire de séance** : Mme Marlène JACQUET

**OBJET – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (APD) ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE – AMENAGEMENT PLACE CHEF-LIEU ET ESPACES PUBLICS DE LA TRAVERSEE DU CENTRE-VILLAGE**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Luc FALGUERE, adjoint en charge de l'aménagement, sécurité et voirie.*

Monsieur l'adjoint en charge de l'aménagement rappelle les objectifs de l'aménagement de la place du chef-lieu : une traversée du village accessible et sécurisée, quel que soit son mode de déplacement, qui valorise les bâtiments qui la bordent, qui participe elle-même à la qualité paysagère de l'ensemble. Une traversée qui assure une continuité, une connexion entre le centre-village historique et l'extension urbaine en cours et qui facilite ainsi les flux.

La mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée au bureau d'étude ALP'VRD avec une enveloppe prévisionnelle des travaux fixée à 300 000 € HT et un forfait initial d'honoraires de la maîtrise d'œuvre de 27 000 € HT (taux de rémunération 9 %).

Au cours des études d'Esquisse et de l'avant-projet, la commune en étroite collaboration avec la maîtrise d'œuvre a décidé de différents choix des aménagements : effets portes, chicanes, plateau surélevé, arrêts bus, aire de conteneurs enterrés.

Ainsi l'équipe de maîtrise d'œuvre a rendu son dossier avec un coût prévisionnel des travaux réévalué à 433 935.60 € HT (sans les options). Le forfait définitif des honoraires de la maîtrise d'œuvre sera réajusté.

TRAVAUX	MONTANT ESTIMATIF HT
TRAVAUX PREPARATOIRES	91 000.00 €
TRAVAUX DE VOIRIE	38 725.00 €
EAUX PLUVIALES	22 319.60 €
GENIE CIVIL RESEAUX SECS	13 460.00 €
EXCLAIRAGE EXTERIEUR	19 270.00 €
BORDURES	48 075.00 €
REVETEMENTS	111 350.00 €
SIGNALISATION/DIVERS	36 100.00 €
ESPACES VERTS	53 636.00 €
<b>Total</b>	<b>433 935.60 €</b>
OPTION 1 – PLACES PARKING PERMEABLES	-6 600.00 €
OPTION 2 – BETON ALVEOLAIRE	9 000.00 €



L'adjoint en charge informe qu'un dossier de prise en considération a été déposé au Département pour une prise en charge financière des travaux sur la RD (raboitage et enrobés).

Également, ces travaux peuvent être subventionnés au titre de la DETR. Il propose, aux membres présents, le plan de financement suivant avec l'option 2 retenue :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux aménagement et sécurisation	442 935.60 €	DETR sollicitée (30%)	132 880.68
		Région obtenue	100 000.00
		CDAS 2022 obtenue	45 841.00
		Département 74 (convention financière)	57 450.00
		EMPRUNT, AUTOFINANCEMENT	106 763.92
<b>Total</b>	<b>442 935.60 €</b>		<b>442 935.60 €</b>

Ceci étant exposé,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée,

**VU** la décision n°2023-02 du 20 février 2023, la commune de Sâles a confié la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place chef-lieu et d'espaces publics au cabinet ALP'VRD,

**VU** le projet APD et l'estimation prévisionnelle des travaux transmis par le cabinet ALP'VRD,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif de l'opération aménagement de la place chef-lieu et espaces publics de la traversée centre-village établissant le coût prévisionnel des travaux à 442 935.60 € HT,
- **ADOpte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette opération seront portés au budget communal 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer toute demande d'autorisation ou toute déclaration prévue par les textes en vigueur d'urbanisme et d'environnement.

Ainsi fait à Sales, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sales, le 01/12/2023

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT



La Secrétaire de séance

Mme Marlène JACQUET

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 07/12/23

Et de la publication le : 08/12/23